

**COMMUNE DE CHATEAUNEUF
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 avril 2017 à 20 heures

Présent(e)s : CARREL Henri - HUGONOT Christelle –MARTHELOT Vincent - MAUGIE Gilles–MARTIN Thierry- FOURNIER Viviane - CHOLAT Claude- BERTHET-RAMBAUD Sophie-SCHAMME Capucine- FOUCAULT Izabel

Excusé(e)s ou absent(e)s : FOURNIER Didier, VEVE Brigitte, NOVEL Denis

Secrétaire de séance : MAUGIE Gilles

1° - Vote du budget annexe assainissement 2017 :

Le budget assainissement 2017 s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 122 920.09 €
 - Recettes : 122 920.09 €

- Section d'investissement :
 - Dépenses : 137 891.09 €
 - Recettes : 137 891.09 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget assainissement 2017

2 ° - Vote du budget communal 2017 :

Le budget communal 2017 s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 626 754 €
 - Recettes : 626 754 €

- Section d'investissement :
 - Dépenses : 331 150.89 €
 - Recettes : 331 150.89 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget communal 2017.

3°- Création d'un emploi d'agent de maîtrise principal :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,
Vu l'avis favorable de la CAP en date du 06 mars 2017,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé par M. le Maire qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

M. le Maire propose qu'il soit créé un poste d'agent de maîtrise principal afin de promouvoir l'agent concerné.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- Décide la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

- * Filière : Technique
- * Cadre d'emploi : Agent de maîtrise
- * Grade : Agent de maîtrise principal
- * Ancien effectif : 0
- * nouvel effectif : 1

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

- **Questions diverses :**

- L'accord du CM est donné au Conseil Départemental pour la création d'une aire de co-voiturage à proximité de l'autoroute. Une convention d'occupation du domaine public communal à titre gracieux sera signée entre la commune et le conseil départemental pour une durée de 70 ans (durée de vie des ouvrages).

- Centrale villageoise Le Solaret :

Le CM a décidé de ne pas donner une suite favorable au projet de la SCIC Le Solaret d'installer 50m² de panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture de la salle communale mise à disposition. Cette décision fait suite à la réunion du 29 mars 2017 au cours de laquelle la faisabilité de ce projet a été étudiée dans sa globalité par les élus (les conclusions ont été transmises à chaque CM).

- Démarche Paysage engagée par la CC Cœur de Savoie. Lors du comité de pilotage du 28 mars 2017, les objectifs de qualité paysagère ont été présentés :

- 1° - Respecter la structure et les équilibres du grand paysage
- 2° - Maintenir des paysages agricoles diversifiés et ancrés au territoire
- 3° - Mieux gérer la ressource et les paysages forestiers / développer le potentiel forestier.
- 4° - Poursuivre le dialogue avec les milieux naturels/révéler les richesses naturelles
- 5° - Organiser et valoriser les espaces urbanisés
- 6° - Enrichir les parcours du territoire.

- Avenir du bâtiment « La Poste » : Décision est prise de se séparer de ce bâtiment.

Fait à Châteauneuf, le 21 avril 2017,
Le Maire,
H. CARREL

